



L'Europe
des communes

TÉMOIGNAGE



L'EUROPE POUR LA JEUNESSE

Agglomération de Communes de
Haute Cornouaille
(15 215 habitants)

LE PROJET

Le projet Loustic Services, subventionné par le Fonds Social Européen, est un accueil relais permettant une continuité de la prise en charge des enfants. Des auxiliaires de vie interviennent au domicile des parents, absents pour raison professionnelle, tôt le matin ou tard le soir. Ce service est géré par la Communauté de Communes de Haute Cornouaille, qui travaille en partenariat avec les associations de services à la personne de son territoire pour l'intervention d'auxiliaires de vie. Loustic Services prend en charge des enfants âgés de 2 mois ½ à 12 ans, y compris les enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique.

L'accueil du service est situé à la Maison de l'Enfance à Châteauneuf-du-Faou. En 2018, il a accompagné 64 familles, sur l'ensemble de l'agglomération de communes.



65 000 € du FSE

Budget total 130 000 €

**FSE
BRETAGNE
2014-2020**

**184
M€**

**État 122 M€
Région 62 M€**

**Contact FSE région
et DIRECCTE en
Bretagne**

Le FSE, le Fonds Social Européen

L'objectif premier du **FSE** est de soutenir la création d'emplois de meilleure qualité dans l'UE et d'améliorer les perspectives professionnelles des citoyens jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants etc.) ainsi que l'inclusion des personnes, y compris des enfants et des familles.

Le FSE, appelé FSE+ pour la période 2021-2027, permet de subventionner des projets répondant aux besoins identifiés dans ce cadre.

Pour la période 2021-2027, près de 88 milliards sont consacrés aux FSE+, répartis entre les différents États membres principalement sur la base du PIB par habitant. La France bénéficiera ainsi d'une enveloppe de près de 6 milliards d'euros.

L'union européenne confie la gestion de l'enveloppe FSE+ dédiée à la France à deux autorités : l'État et les Régions, qui élaborent chacun leur programme.

[Contact des autorités de gestion](#)

[Plus d'informations et différentes versions des projets de programmes](#)

Questions à Virginie Porhiel, Responsable du pôle Enfance Jeunesse à la Communauté de Communes de Haute Cornouaille

Comment pourriez-vous décrire vos la mise en œuvre et le rôle de l'Europe dans votre projet?

Dans ce territoire rural fortement marqué économiquement par le secteur agro-alimentaire et les services à la personne, Loustic service permet aux parents d'accéder à un travail quelle que soit leur situation familiale. A l'origine, le projet a été conçu pour répondre aux sollicitations de la plus grosse entreprise du territoire, une usine agroalimentaire confrontée à des difficultés de recrutement.

Trois ans plus tard, la Communauté de Communes créait l'accueil relais à domicile en horaires atypiques sous un mode de fonctionnement inédit : une gestion communautaire et une opérationnalité par prestataires, à savoir les structures d'aide à domicile implantées sur la Haute Cornouaille.



Le financement était également partenarial avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales), le FSE, le Conseil Départemental du Finistère, la MSA (Sécurité Sociale Agricole), la Chambre du Commerce, et l'entreprise SOCOPA viandes.

Quelles leçons avez-vous retenues de cette expérience et du processus dans son ensemble ?

Sans le soutien financier du Fonds Social Européen, le projet pourrait être remis en cause par les élus, car trop onéreux pour la collectivité. De plus, lorsque les élus voient l'engagement financier conséquent du FSE et celui de la CAF, ils prennent conscience que

l'enjeu d'un tel projet est reconnu par des acteurs institutionnels, notamment de la Communauté de Communes. L'obtention des fonds européens est complexe et demande à la structure demandeuse d'être bien outillée administrativement pour assurer le suivi de cette source de financement.

Quels conseils donneriez-vous aux mairies qui souhaiteraient bénéficier, comme vous, des fonds européens pour leurs projets locaux?

Les fonds européens doivent venir soutenir des projets qui nécessitent une aide financière conséquente. Au regard de la lourdeur administrative de ce type de financement, il n'est pas intéressant de les solliciter pour de faibles montants. Il faut aussi que les collectivités évaluent le temps de travail nécessaire au montage et au suivi des fonds européens. Enfin les versements des aides sont effectués a posteriori de la réalisation de l'action. Il faut donc s'assurer que la structure porteuse du projet a une trésorerie suffisante pour supporter les décalages de paiement.

[Retour au sommaire](#)